

SOLUTION 6:

S'inspirer des recommandations de la Commission des finances publiques du Québec pour mieux lutter contre l'évitement fiscal

La Commission des finances publiques du Québec (une commission parlementaire composée d'élus de tous les partis et étudiant dans le détail des questions fiscales) a proposé plusieurs recommandations astucieuses à l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour que cette dernière améliore ses actions de recouvrement, sa reddition de comptes et la lutte contre les paradis fiscaux.

En premier lieu, la Commission recommande que Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada (ARC) améliorent leurs liens et que les deux agences s'échangent davantage d'informations fiscales.

Nous souscrivons à cette recommandation. Présentement, certains renseignements fiscaux détenus par l'ARC ne sont pas automatiquement communiqués à Revenu Québec lorsque les informations concernent un contribuable du Québec. Il nous apparaît essentiel qu'une courroie de transmission automatique soit mise en œuvre entre les deux agences.

En second lieu, la Commission recommande à l'Agence plusieurs pistes d'amélioration, notamment :

- Conditionner l'octroi de crédits d'impôt en recherche et développement au non transfert vers un paradis fiscal de la propriété intellectuelle découlant de cette activité.
- Criminaliser les intermédiaires qui vendent et organisent des stratagèmes d'évitement fiscal.
- Augmenter le nombre d'entreprises au Canada qui doivent remplir une déclaration pays par pays.
- Rendre publiques les déclarations pays par pays des entreprises multinationales ayant des activités au Canada.
- Adopter dans sa politique étrangère la lutte contre les paradis fiscaux.

Ces solutions sont sérieuses et réalistes. Elles ont été adoptées par les députés québécois dans un cadre non-partisan. Le gouvernement fédéral a tout intérêt à s'en inspirer et à les appliquer.

